

2^{me} recteur : André Gayet fils.

Pierre Beney et Lambert Deffarges, receveurs des biens des pauvres.

L'an 1771, le roi a établi une chambre souveraine de justice dans la ville de Lion et a exilé son Parlement de Paris.

Les vins n'ont pas été abondants et se vendent à la foire des Rois 22 livres couramment, parce que les vins sont rares et que la petite récolte faite dans le Beaujolais a été enlevée par MM. les Parisiens.

Les entrées à Lion viennent d'augmenter et se payent 10 livres et quelques sols par année ; aussi une augmentation de droits royaux.

L'an 1771, le roi a créé à Lion une Chambre souveraine qui juge en dernier ressort les causes des différends particuliers ; on a craint d'abord que le Roi ne supprime cette cour, mais au grand désir d'un chacun, il y a apparence que cette Chambre subsistera. M. l'intendant de la ville et généralité de Lion est premier président, qui remplit dignement cette place. En 1770 et 1771, la récolte des bleds a été si petite, que tous les greniers de la Bourgogne, mère nourricière des Lyonnais étaient vides. Les blés se vendaient à raison de 9 livres 10 deniers le bichet. La Bourgogne, le Charolais, le Dauphiné, le Baujolois et le Forest, tiraient leurs blés de Lyon. On craignait une disette, qui aurait eu lieu sans les sages précautions du Consulat de Lion.

La Providence avait suscité à Lyon pour échevin en 1770 et 71 un second Joseph, savoir M. Chirat, négociant à Lion, homme d'un mérite distingué, qui par ses correspondances et son désintéressement, a procuré des blés à la ville de Lion à bas prix, c'est-à-dire qu'il a fait remonter par le Rhône des millions d'années de beau bled, venant des